



SERMENT DU COUREUR (v7)

SECTIONS DE PARCOURS DONT L'ACCÈS HORS COURSE EST INTERDIT

Je comprends que les sections suivantes des différents parcours du Bromont Ultra (le "BU") se trouvent en terres privées, ne sont accessibles que pendant la fin de semaine de course du BU ("l'Évènement") et qu'aux athlètes inscrits avec dossard et sont interdites d'accès le reste de l'année:

- 1) La totalité du parcours à l'EST du chemin Huntington / IronHill
- 2) La totalité du parcours au SUD du chemin Miltimore
- 3) La traversée entière du Mont Aki entre le chemin Gaspé et le sentier G11 du Parc des Sommets
- 4) La traversée entière du Mont Oak entre le sentier G1 du Parc des Sommets et la rue Deslauriers
- 5) Tous les chemins ou sentiers non listés ci-dessus et qui ne comportent pas d'affiche officielle de sentier public

Je comprends que les activités qui se déroulent sur ces terres privées en dehors de l'Évènement peuvent inclure la chasse et que ma sécurité n'y est pas garantie. Je comprends également que toute tentative d'accès à ces terres privées en dehors de l'Évènement met en péril la pérennité du BU et de l'argent amassé pour supporter ses différentes causes.

PARC DES SOMMETS, BROMONT MONTAGNE D'EXPÉRIENCES ET SITE OLYMPIQUE ÉQUESTRE

Je comprends que les réseaux de sentiers du Parc des Sommets de Bromont, de Bromont Montagne d'Expériences et du site olympique équestre de Bromont empruntés par les parcours du BU ne sont pas gratuits et comportent des usages, directions, horaires, stationnements et règlements qui ne sont pas nécessairement alignés avec les parcours du BU. Je comprends que ma participation au BU ne garantit pas mon accès à ces réseaux de sentiers en dehors de l'Évènement et que je dois respecter toute tarification ou réglementation en vigueur sur ces sites selon les directives émises par leurs gestionnaires respectifs.

RESPECT DES RÉSIDENTS CONTIGUS AU PARCOURS

Je comprends que l'utilisation des stationnements et toilettes officiels (site olympique équestre lors de l'Évènement, ou Parc des Sommets et de Bromont Montagne d'Expériences lors de vos entraînements) plutôt que d'utiliser l'accotement des chemins publics, ainsi que le respect général des propriétaires locaux contigus au parcours, avant, pendant et après la course, permet au BU et à ses athlètes de conserver une réputation sans faille. Les résidents forment une grande partie de l'effectif de nos bénévoles, commanditaires et supporteurs sans qui le BU n'existerait pas. SVP soyez respectueux.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Je comprends que plusieurs sections du parcours du BU se déroulent dans un cadre naturel fragile et que le respect de la faune, de la flore et de l'environnement en général, notamment en demeurant sur les sentiers, en évitant les raccourcis et en ramassant tous mes déchets sur l'ensemble du parcours, sont essentiels à la pérennité du BU.

DEVOIR DE PORTER SECOURS

Je comprends que certaines sections du BU se déroulent en zones difficilement accessibles et que ma participation comme athlète ne me dégage pas de mes responsabilités civiles, notamment celle de devoir porter secours à une personne en détresse. Advenant que je croise un autre participant blessé, inconscient ou en détresse et qu'aucun bénévole ou responsable du BU ne soit sur les lieux, j'ai le devoir de porter secours au participant en question jusqu'à sa prise en charge par le BU.

BALISAGE ET ENTRAINEMENT HORS COURSE

Je comprends qu'il n'y a pas de balisage permanent du parcours du BU, que le parcours n'est PAS accessible dans sa globalité pour entraînement ou visite en dehors de l'Évènement, que le fait de posséder une trace numérique du parcours ne change rien à ce fait et que mes entraînements devront être composés de façon à respecter ce qui est mentionné plus haut. Pendant la course, je m'engage à ne pas changer ou altérer le balisage en place de quelque façon que ce soit.

ENGAGEMENT DU COUREUR

En m'inscrivant au Bromont Ultra, je reconnais avoir pris connaissance de ce serment du coureur et m'engage sur l'honneur à le respecter ainsi que tout règlement supplémentaire m'étant communiqué avant la course ou toutes modifications éventuelles à ceux-ci. Je comprends que le non-respect de ce serment du coureur ou des règlements du BU peut résulter, sans s'y limiter, à l'annulation de mon inscription ou à ma disqualification sans remboursement à tout moment lors de l'Évènement, à la perte permanente de droits de passages pour l'Évènement et à l'annulation de l'Évènement pour les années futures.

PARTICIPANT D'ÂGE MINEUR

Advenant que le participant soit d'âge mineur, je déclare, à titre de détenteur de l'autorité parentale ou de tuteur du participant, avoir pris entière connaissance du présent **SERMENT DU COUREUR**. Je consens à ce qu'il (elle) participe à l'une ou plusieurs épreuves du BU et m'engage, au nom du participant d'âge mineur, au respect de chacune des clauses ci-dessus.



PARTICIPANT'S PLEDGE (v7)

COURSE SECTIONS WHERE OFF-RACE ACCESS IS PROHIBITED

I understand that the following sections of the various Bromont Ultra courses (the "BU") are on private land, are only accessible during the BU race weekend ("the Event"), only to registered athletes with bib and are prohibited from access the rest of the year:

- 1) Entire course EAST of Huntington / IronHill Road
- 2) Entire course SOUTH of Miltimore Road
- 3) Entire crossing of Mt Aki between Chemin Gaspé and the Parc des Sommets G11 trail
- 4) Entire Mt Oak crossing between the G1 Parc des Sommets trail and Deslauriers street
- 5) Any paths or trails not listed above that do not have an official public trail sign

I understand that activities taking place on these private lands outside of the Event may include hunting and understand that my safety is not guaranteed. I also understand that any attempt to access these private lands outside of the Event jeopardizes the sustainability of the BU and the money raised to support its various causes.

PARC DES SOMMETS, BROMONT MONTAGNE D'EXPÉRIENCES & OLYMPIC EQUESTRIAN SITE

I understand that the trail networks of Parc des Sommets de Bromont, Bromont Montagne d'Expériences and the Olympic equestrian site of Bromont used by the BU courses are not free and include uses, directions, schedules, parking lots and regulations that are not necessarily aligned with the BU. I understand that my participation in the BU does not guarantee my access to these trail networks outside of the Event and that I must respect any pricing or regulations in force on these sites according to the directives issued by their respective managers.

RESPECT FOR RESIDENTS ADJACENT TO THE COURSE

I understand that the use of official parking lots and toilets (equestrian Olympic site during the Event, or Parc des Sommets and Bromont Montagne d'Expériences during your training) rather than using the shoulder of public roads, as well as that the general respect of the local owners adjacent to the course, before, during and after the race, allows the BU and its athletes to maintain an impeccable reputation. Residents form a large part of our volunteer workforce, sponsors and supporters without whom the BU would not exist. Please be respectful.

RESPECT THE ENVIRONMENT

I understand that several sections of the BU course take place in a fragile natural setting and that respect for the fauna, flora and the environment in general, especially by staying on the trails, avoiding shortcuts and picking up all my waste throughout the course, is essential to the sustainability of the BU.

DUTY TO HELP

I understand that some sections of the BU take place in areas where access is difficult and that my participation as an athlete does not release me from my civilian responsibilities, especially that of having to help a person in distress. In the event where I come across an injured, unconscious or distressed participant and no volunteer or BU official is on the scene, I have a duty to help and/or stay with the participant in question until he is taken care of by the BU.

OFF-RACE MARKERS AND TRAINING

I understand that there is no permanent markers of the BU course, that the course is NOT accessible in its entirety for training or visit outside the Event, that having a digital trace of the course does not change this fact and that my training sessions will need to be composed in such a way as to respect what is mentioned above. During the race, I agree not to change or alter the markers in place in any way.

PARTICIPANT'S COMMITMENT

By registering for the Bromont Ultra, I acknowledge having read this participant's pledge and undertake on my honor to respect it as well as any additional regulations communicated to me before the race or any modifications thereto. I understand that failure to comply with this pledge or the BU rules may result in, without limitation, the cancellation of my registration or my disqualification without refund at any time during the Event, the permanent loss of rights of way for the Event and cancellation of the Event for future years.

UNDERAGE PARTICIPANT

In the event that the participant is a minor, I declare, as holder of parental authority or tutor of the participant, to have fully understood this PARTICIPANT'S PLEDGE. I consent to his/her participation in one or more BU events and undertake, on behalf of the minor-aged participant, to respect each of the above paragraphs.

© Bromont Ultra, 2022